

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 FÉVRIER

A LA CHAMBRE

Séance d'hier jeudi. — Deux heures de discussion stérile pour essayer en vain de modifier la composition du conseil supérieur du travail. M. de Belleval, soutenu par M. Déroulède, et M. Ferroul, appuyé par les députés ouvriers Laville et Dumay, ont reproché tour à tour au ministre du commerce de n'avoir pas fait une place assez large aux ouvriers.

M. Jules Roche a soutenu cette thèse que le suffrage universel avait confié à la représentation nationale seule la tâche de résoudre législativement les questions du travail. Par conséquent ce devoir n'incombait point aux syndicats ouvriers, aux chambres syndicales ou autres groupes professionnels.

La Chambre a donné raison au ministre d'abord en écartant l'ordre motivé de M. Déroulède pour voter l'ordre du jour pur et simple par 329 contre 103 ; ensuite en repoussant l'urgence du projet Ferroul par 293 contre 147. Ce projet tendait à modifier la composition du Conseil supérieur du travail ; la moitié des membres nommée par le ministre, l'autre moitié élue par les syndicats.

Songez donc, MM. Féroul, Thivrier, Laville, Dumay, n'ont pas été jugés dignes par le ministre d'entrer dans le corps des élus du Conseil supérieur du travail !

Après cet échec des boulangistes et du parti ouvrier, la Chambre a repris son travail de Pénélope : la loi sur les justices de paix, tandis qu'au Luxembourg on forge des armes contre la presse.

Nous assistons à un curieux spectacle : Ce sont les journaux athées qui se donnent comme les organes attitrés et autorisés de Notre Saint-Père le Pape.

Le Pape par ci, le Pape par là. Ils ont, prétendent-ils, des amis en Cour de Rome qui leur télégraphient. Et ces amis sont toujours « des personnages très importants » qui, d'ailleurs, gardent scrupuleusement l'anonyme. Cela devient édifiant.

En parcourant certains de ces journaux, on croirait lire une lettre pastorale à propos du Carême.

La Destruction sociale, ou telle autre feuille de cet acabit, déclare dévotement aux catholiques français qu'ils doivent obéissance aveugle aux prétendues instructions politiques du Saint-Père, à eux transmises directement par la voie des journaux francs-maçons.

Un de ces quatre matins, Clémenceau, Ferry, Pelletan, Ranc, vont commencer leur premier Paris par ces mots : « Nos très chers Prêtres ! »

Il y a là une indigne comédie.
Pour parler aux catholiques, le Saint-Père n'a que faire d'emprunter l'intermédiaire de laïques, s'appellent-ils Piou.

Que voyons-nous depuis quelque temps ? Des Français qui vont à Rome, qui voient le Pape, mais qui, au sortir de l'audience, déclarent qu'ils n'ont pas le droit de parler. Et, en effet, ils ne disent rien, ils ne rapportent

rien des paroles que le Pape leur a adressées.

Mais, à côté de cela, une multitude de journaux qui brodent, brodent à perte de vue, prêtant des intentions au Pape, lui attribuant des idées, des projets, des résolutions.

Et l'innombrable armée des jocrisses gobe cela comme parole d'Évangile.

Il n'y a eu jusqu'ici qu'une expression directe et officielle de la pensée du Saint-Père : la lettre de S. E. le cardinal Rampolla, lettre dont un catholique n'a pas besoin de faire l'éloge, et dont les amis de M. Piou n'ont pu tirer grand parti et n'ont pas fort songé à se prévaloir.

Un scrutin suggestif

Il vient d'être procédé dans le département d'Indre-et-Loire à un scrutin qui n'aurait pas en soi une grande importance, n'étaient les circonstances dans lesquelles il a eu lieu et qui lui donnent un caractère particulier. Il s'agissait de pourvoir à la vacance d'un siège au conseil d'arrondissement.

Deux candidats étaient en présence.

L'un, M. Loiseau, était ardemment soutenu par les radicaux, les opportunistes et l'administration.

L'autre, M. Pénilleau, se présentait comme conservateur ; mais il avait cru nécessaire de déclarer qu'il « acceptait sincèrement la République », se plaçant ainsi bien nettement sur le terrain des néo-constitutionnels.

Or, quel a été l'effet immédiat de cette déclaration ?

D'une part, le journal républicain modéré, la *Touraine républicaine*, a, au nom des républicains modérés et libéraux, déclaré qu'elle se « désintéressait complètement de l'élection ».

D'autre part, l'organe conservateur, le *Journal d'Indre-et-Loire*, disait au lendemain du scrutin : « Ceux-là même que leur situation et leur influence dans le parti conservateur désignaient à la direction de la lutte se sont désintéressés de son issue. »

Ainsi, on s'est désintéressé des deux côtés, parmi ceux sur les voix desquels M. Pénilleau se croyait en droit de compter. Il n'en a pas été de même dans le camp opportuno-radical, où l'on a marché avec entraînement pour M. Loiseau, qui a été élu, alors que, depuis plusieurs années, les conservateurs avaient, dans l'arrondissement, toujours fait élire un des leurs.

La tactique suivie par le candidat conservateur a donc eu pour résultat de lui faire perdre, du côté des conservateurs, les trois cents voix qui eussent suffi pour assurer son élection, sans lui faire gagner un seul suffrage du côté des républicains.

N'est-il pas permis de penser que ce qui vient de se produire dans un arrondissement d'Indre-et-Loire se reproduira dans la plupart des collèges électoraux où les mêmes manœuvres seront essayées et quelle plus éclatante condamnation de certaines théories politiques qu'on essaie en ce moment de faire prévaloir ?

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE A PARIS

Une foule considérable s'était rendue, avant-hier, à six heures, à la gare du Nord, pour assister à l'arrivée de l'impératrice Frédéric,

mais celle-ci n'est arrivée que par le train de minuit.

En revanche, l'impératrice Eugénie arrivait, venant d'Angleterre par le train de Boulogne qui avait subi un retard d'une heure. La foule, qui attendait l'impératrice d'Allemagne, croyant que la voyageuse qui descendait du train était la veuve de Frédéric III, accompagna l'impératrice Eugénie jusqu'au départ de sa voiture.

Aucun incident n'a eu lieu.

L'impératrice Eugénie était accompagnée de Mme Lebreton, sœur du général Bourbaki, sa dame d'honneur.

L'impératrice, qui n'a passé qu'une nuit et un jour à Paris, était descendue chez M. Rainbeaux, ancien écuyer de l'Empereur, à l'hôtel de la rue de Ponthieu.

Sa Majesté est partie hier soir pour Sanremo, où elle compte passer le reste de l'hiver.

L'IMPÉRATRICE FRÉDÉRIC A PARIS

L'impératrice Frédéric est arrivée à la gare du Nord à minuit quarante-cinq, accompagnée de sa plus jeune fille la princesse Marguerite de Prusse, de la comtesse Perponcher, sa dame d'honneur, et du comte Seckendorff, grand-maître de sa cour.

Vu l'heure tardive, il n'y avait que peu de monde sur le quai et aux alentours de la gare.

Quand l'impératrice est descendue du wagon-salon, le comte de Munster lui a présenté les membres de l'ambassade, qui ont baisé la main de la souveraine. Elle était en grand deuil et a remercié, l'air souriant, l'ambassadeur dont elle a pris le bras.

Dans le premier landau de l'ambassade sont montées l'impératrice et sa fille, le comte de Munster et la comtesse Marie de Munster. Venaient ensuite les personnes de la suite dans une autre voiture. L'impératrice s'est rendue directement à l'ambassade, où elle occupera les appartements impériaux, restés vides depuis la visite de Guillaume I^{er} à l'Exposition universelle de 1867.

Les projets avortés de M. Crispi

Le *Matin*, dans une longue information, a raconté les dernières intrigues de M. Crispi qui, se voyant à la veille de sa chute, voulut essayer de la retarder en jetant l'Italie dans une querelle avec la France.

Il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer de la Tripolitaine. Le ministre du roi Humbert, ayant concentré la flotte italienne dans les eaux de Sicile, chercha un prétexte, et le trouva dans les travaux de fortification exécutés à Bizerte.

Jusqu'à-là les renseignements donnés par le *Matin* sont exacts ; mais, comme il n'en est pas de même de la suite, nous allons les compléter par des détails authentiques et que nous tenons de la source la plus sûre :

Ce que ne dit pas le *Matin*, c'est que M. Crispi commença par envoyer directement au gouvernement français une note comminatoire au sujet des travaux de Bizerte, et qu'à cette note M. Ribot fit une réponse aussi sèche que catégorique ; c'est que, au reçu de cette ré-

ponse, M. Crispi s'adressa à l'empereur d'Allemagne, son allié, afin de le mettre au courant de l'expédition projetée, et naturellement pour lui demander son appui ; c'est que l'empereur d'Allemagne répondit au ministre du roi d'Italie que non-seulement il désapprouvait son projet, mais encore qu'il lui interdisait de tenter un pareil acte au nom de la triple alliance, et que, s'il persistait, il lui laisserait toute la responsabilité d'une aventure qui aurait pour résultat de troubler la paix européenne.

Ainsi désavoué par celui sur l'appui duquel il avait imprudemment compté, M. Crispi perdit l'équilibre, et sa chute devint inévitable.

M. Crispi regrette le pouvoir et M. de Bismarck ne s'amuse pas énormément dans sa solitude. Pour se distraire, il fait une guerre acharnée à son souverain ; il ne lui reste d'autre arme que la plume, mais il s'en sert bien. Tous les actes du gouvernement sont critiqués avec amertume par les *Nouvelles de Hambourg*. Bien entendu, M. de Bismarck couvre ses rancunes du beau prétexte du bien public. Il agit comme il le fait, *ne quid detrimenti respublica capiat*.

Son ennemi le plus puissant, le comte de Waldersee, qui a succédé au maréchal de Moltke, vient d'en avoir la preuve. C'est dans les salons de Waldersee que fut complotée la chute de Bismarck ; le plan, bien combiné, réussit à souhait et Guillaume II mit en disgrâce son grand ministre. Mais Bismarck n'a pas le pardon facile ; tout disgracié qu'il est, il réussit à démolir Waldersee, qui fut obligé de quitter la cour et l'état-major général. L'empereur lui donna comme fiche de consolation le commandement d'un corps d'armée ; ainsi, toute proportion gardée, fut traité en France le général Boulanger, envoyé à Clermont.

Ce sont à Berlin des commentaires sans fin. Guillaume n'est pas patient, la moutarde lui monte au nez et il parle de prendre contre son ancien chancelier « des résolutions extrêmes. »

Les *Nouvelles de Hambourg* répondent insolemment que le prince de Bismarck ne les craint pas. L'ancien chancelier va-t-il être traité aussi durement que M. d'Arnim et poursuivi en justice ? Oh ! le beau procès !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 février 1891.

Les transactions sont toujours restreintes, mais les cours ne perdent rien de leur fermeté. Le 3 0/0 se traite à 95.80 ; le 4 1/2 0/0 à 105.15.

La Banque de Paris poursuit son mouvement de reprise à 845. La Société Générale se négocie couramment à 515. Le Crédit Lyonnais se maintient en grande fermeté à 820.

Nous retrouvons la Banque d'Escompte bien tenue à 553.

Les actions des Chemins de Fer à voie étroite débutent à 503.75 et s'établissent à 505.25.

Le Crédit Foncier fait 1,290. Le Crédit Mobilier est l'objet de nombreuses demandes qui le font avancer à 438. La Banque Russe Française ne varie pas à 385.

De Londres on nous télégraphie que l'Assemblée générale du Pont sur la Manche a eu lieu, et qu'elle a donné pleins pouvoirs au Conseil d'Administration pour faire déposer sur le bureau du Parlement un bill d'autorisation de construction du Pont.

On demande en Bourse l'action de la Compagnie française des Poudres de Sûreté, mais le titre est aussi rare que recherché et la prime, en fin de séance, s'élève à 60 fr.

Les obligations de première hypothèque des chemins de fer de Porto-Rico continuent à donner lieu à un bon courant d'affaires à 280. A ce cours elles représentent un placement garanti d'un peu plus de 5 0/0.

A noter également l'activité des obligations Linnars à Almería sur lesquelles un coupon de 7.50 est à détacher le 1^{er} avril.

Les Chemins Economiques se tiennent à 429.

NOUVELLES MILITAIRES

LES GRANDES MANŒUVRES

Voici quelques renseignements complémentaires sur les futures grandes manœuvres dont on s'est occupé au Conseil des ministres :

Ces quatre corps sont répartis du grand coude de la Loire aux frontières de l'Est. Le 5^e a son quartier général à Orléans et comprend les départements suivants : Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Marne, Yonne, Seine-et-Oise (arrondissements de Corbeil et d'Etampes) et Seine (cantons de Charenton et de Vincennes, 2^e, 3^e, 4^e et 12^e arrondissements de Paris), qui fourniront leurs réservistes à ces manœuvres.

Les corps appelés sont les 4^e, 82^e, 113^e et 131^e, 46^e, 89^e, 31^e et 76^e d'infanterie ; le 13^e dragons et le 10^e chasseurs ; les 30^e et 32^e d'artillerie.

Le 6^e corps, dont le quartier général est à Châlons-sur-Marne, reçoit les réservistes des Ardennes, Aube, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.

Les corps appelés sont les 26^e, 29^e, 37^e, 79^e, 94^e, 106^e, 132^e d'infanterie ; 12^e dragons et 6^e chasseurs à cheval, 8^e et 25^e d'artillerie.

Le 7^e corps (Besançon) comprend : l'Ain, Haute-Marne, Jura, Doubs, Belfort, Haute-Saône, canton de Neuville (Rhône), 4^e et 5^e arrondissements de Lyon.

Les corps de troupe sont les 23^e, 133^e, 21^e, 109^e, 44^e, 60^e, 35^e et 42^e ; 1^{er} dragons, 41^e hussards, 4^e et 5^e d'artillerie.

Enfin, le 8^e corps (Bourges) est réparti dans Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Cher, Nièvre et l'arrondissement de Villefranche (Rhône).

En font partie les 56^e, 134^e, 10^e, 27^e, 85^e, 95^e, 43^e et 29^e d'infanterie ; les 26^e dragons et 46^e chasseurs ; les 1^{er} et 37^e d'artillerie.

Indépendamment de ces troupes, de nombreux régiments de cavalerie indépendante, régiments régionaux d'infanterie et bataillons de chasseurs sont stationnés sur les territoires de ces quatre corps d'armée ; plusieurs seront sans doute appelés à prendre part aux manœuvres.

NOUVELLE GARNISON DE CAVALERIE

On lit dans la France Militaire :

« Lure est définitivement désigné pour ser-

vir de berceau à l'un des premiers régiments de cavalerie à créer par application des lois des 23 juillet 1885 et 18 février 1890 : peut-être le 18^e hussards ? peut-être le 13^e de cuirassiers ? Quant au 30^e de dragons, il n'a pas à se préoccuper de la question, attendu que la ville de Saint-Etienne lui a été officiellement affectée.

» Quel que soit le régiment auquel le sort assignera cette garnison nouvelle, nous adressons à nos camarades nos sincères compliments de condoléances.

» Lure est, en effet, un minuscule chef-lieu d'arrondissement, bâti au milieu de marais infects, sur les bords de l'Ognon. C'est plutôt un gros bourg qu'une petite ville.

» Là végètent tristement, dans la somnolente monotonie d'une existence dépourvue de toute distraction, une population de 3.500 âmes, heureusement — ou malheureusement — assez riche pour consacrer 200.000 francs à la construction d'un quartier de cavalerie.

» Bref, nous pouvons prévoir que cette garnison ne sera pas très recherchée ni très demandée. Cependant, nous connaissons trop l'esprit chevaleresque et le patriotisme de nos cavaliers pour leur faire l'injure de supposer un instant que ceux d'entre eux que les hasards de la vie militaire enverront dans ce peu enviable séjour s'en plaignent jamais.

» Lure est un trou, mais c'est un poste d'avant-garde, partant un poste d'honneur. Aussi la perspective d'être sûrement en première ligne le jour de la bataille suffira-t-elle pour faire trouver aux relégués moins lourde et moins insupportable l'atmosphère d'ennui qui entoure ce trop provincial chef-lieu d'arrondissement, devenu tout d'un coup, grâce aux savantes manœuvres de ses édiles, grande garnison de cavalerie. »

LES UNIFORMES DE L'ARMÉE ALLEMANDE

On annonce que la commission d'études de l'état-major général de Berlin propose, en raison de l'adoption de la poudre sans fumée, certaines modifications dans les uniformes de l'armée allemande. En voici l'énumération :

Infanterie de ligne. — Port réglementaire du bérêt de petite tenue en campagne de guerre, c'est-à-dire abandon, en cas de mobilisation, du casque avec ses armatures en cuivre jaune.

Chasseurs à pied. — Suppression de tous les revers rouges.

Cavalerie. — Hussards de la garde, hussards de Ziethen et hussards de Blucher, suppression du dolman pourpre, enfin suppression de la « blouse » en cuir blanc chez les cuirassiers blancs.

D'une manière générale, tous les ornements de couleur voyante sont supprimés et les pièces en laiton ou cuivre jaune seront brunies.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le Tribunal de commerce de Saumur est saisi d'une affaire de contrevention qui intéresse au plus haut point le commerce des vins mousseux de notre contrée.

Il s'agit d'affiches-réclames, et non d'étiquettes collées sur les bouteilles, et provenant de la maison Ackerman-Laurance. Ces affiches portent les mots « Champagne-Saumur ». Le syndicat des vins de Champagne poursuit l'auteur en contrevention, bien que la réclame soit faite partie en Angleterre et pour le compte d'une Société anglaise cliente de la maison Ackerman.

Dès que le jugement sera rendu, nous en informerons nos lecteurs.

L'INFLUENZA

L'épidémie d'influenza qui avait sévi à Saumur l'année dernière, comme partout du reste, a fait sa réapparition. De nombreux cas sont signalés dans tous les quartiers de la ville, et il y a actuellement des familles dont presque tous les membres sont atteints en même temps. Le caractère de l'épidémie ne présente, jusqu'à présent, aucun symptôme grave.

FERMETURE DE LA PÊCHE

M. le préfet de Maine-et-Loire rappelle à ses administrés que la pêche est interdite pendant la période du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement.

La pêche de l'aloise, du mulot et de la lamproie est permise durant le même intervalle, mais à la condition de n'employer alors que les engins ayant les dimensions prescrites pour la pêche du saumon, c'est-à-dire mailles ou verges à 40 millimètres au moins. Toutefois, l'espacement des verges de naces, destinées exclusivement à la pêche de la lamproie, pourra être réduit à 27 millimètres.

La pêche de l'anguille et de la plie est interdite sur la Loire pendant la période du 15 avril au 15 juin, mais elle est permise pendant cette période sur les autres cours d'eau du département, à la condition qu'il ne pourra être fait usage que des cordées ou lignes de fond.

Les filets fixes ne pourront excéder en longueur ni en largeur la moitié de la largeur mouillée de la Loire ou de ses bras.

Les bateaux employés à la pêche des filets fixes devront être tous les soirs, aux heures où la pêche est interdite, amarrés à la rive.

NOMINATION DE PERCEPTEUR

L'Officiel annonce la nomination de M. Dusol, percepteur à Jegun (Gers), comme percepteur à Brézé.

UN NOUVEAU JOURNAL

On annonce l'apparition d'un nouveau journal hebdomadaire : *Le Républicain de Maine-et-Loire*.

C'est M. Léon Renault, avocat à Saumur, qui est à la tête de ce journal, avec le titre de directeur politique et rédacteur en chef.

Le premier numéro doit paraître dimanche prochain, 22 février.

Le nouveau journal sera, paraît-il, indépendant en politique. Il s'attachera principalement à donner des renseignements « rapides et précis sur les marchés et foires de la région. »

C'est le *Ralliement* d'Angers qui nous annonce l'apparition de ce journal. Mais il oublie d'indiquer la ville où il va être publié.

L'AUGMENTATION DES IMPÔTS

La République distribue aux contribuables les feuilles d'avertissement. Nous a-t-elle assez vanté l'année dernière les dégrèvements qu'elle opérait sur la propriété non bâtie ! Elle parlait moins de l'aggravation qu'aura à supporter la propriété bâtie. Le moment est venu pour les contribuables d'établir la balance, et ceux qui ont lu de près leur papier sont consternés. Dans les grandes villes l'impôt est sensiblement augmenté ; à Paris, les propriétaires paient une surcharge de cinq millions.

Les petites villes ne sont point épargnées, si nous en jugeons par ce qui se passe à Sarlat. Les habitants ont mal pris la chose et le 14 février la tranquille cité était en émoi. Huit cents contribuables, c'est-à-dire tous les propriétaires, se sont présentés à la municipalité pour protester. Le Conseil municipal s'est réuni le lendemain et a rédigé une protestation. Ce n'est pas de sa faute si les contributions ont été augmentées, il n'a pas été consulté pour l'évaluation des immeubles, c'est l'État qui a tout fait, et il a très mal fait.

Le Conseil municipal de Sarlat demande que le travail de l'évaluation soit repris par un membre de la municipalité, le contrôleur des contributions et le contribuable intéressé.

ANGERS. — Mort d'un soldat. — Jeudi, à 4 heures et demie de l'après-midi, un jeune soldat du 135^e régiment d'infanterie est tombé mort sur les rangs dans la cour de la caserne Dupetit-Thouars, comme il rentrait, avec sa compagnie, de faire l'exercice en campagne.

Ce soldat, nommé Auguste Robin, n'était âgé que de 24 ans.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 22 février 1894, à 4 h. 1/2

382^e Concert Populaire

PROGRAMME

I. *Symphonie pastorale* (Beethoven). — II. Sensations douces en arrivant à la campagne. — III. Scène du ruisseau. — III. Réunion

LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

— Nous étions tous les trois, reprit Avrial, Cemoncel, Maurice et moi, dans le salon de la Ricardais. Notre conversation était, ce qu'elle est toujours quand vous le voulez, pétillante d'esprit, pleine de traits piquants, féconde en réparties fines, en saillies originales. Vous teniez le dé de la conversation, jamais vous n'aviez été plus aimable, plus séduisante ; tout le monde était sous le charme, et votre malice trouvait plaisir à aiguillonner l'amour-propre des uns, à irriter la jalousie des autres.

— Au moins vous m'accorderez que vous échappiez parfaitement au charme dont vous parlez ; silencieux et ennuyé, vous aviez l'attitude du spectre de Banco.

— Ce n'était pas de l'ennui que j'éprouvais, c'était de la tristesse et de l'effroi. Vous ne vous aperceviez pas qu'un orage s'amassait dans le cœur de Maurice. Moi, je voyais son visage se contracter, je voyais les regards haineux qu'il jetait sur Cemoncel ; je devinais, à l'accent de ses paroles, qu'une sourde fureur

grondait en lui. Vous ne soupçonniez pas, je ne savais pas alors, comme je l'ai su depuis, que la préférence dont vous vous plaisiez à gratifier le nouveau venu ruinait ses projets. Il était associé à Cemoncel dans d'importantes affaires ; celui-ci se montrait craintif, demandait des gages et ses réclamations devenaient pressantes. Maurice l'avait amené dans son pays pour le rassurer, lui prouver qu'un mariage devait bientôt le mettre en possession d'une brillante fortune. Et vous le faisiez assister au triomphe de son créancier transformé en rival préféré, car c'était pour lui qu'étaient vos paroles les plus gracieuses, vos plus aimables sourires ; vous frappiez Maurice dans son orgueil et dans ses intérêts.

» Lorsque nous partîmes pour la chasse, un sombre pressentiment me serrait le cœur. Malgré l'abandon qu'affectait Maurice, l'accent de sa voix, les éclairs de ses yeux me faisaient frissonner ; son ami l'aiguillonnait follement par ses plaisanteries. Il ne se doutait pas des pensées sinistres qui assiégeaient le cerveau troublé de son compagnon. Et dont les symptômes me faisaient trembler. Je m'étais séparé d'eux pour battre un fourré ; en me retournant, je vis Maurice escalader une roche

abrupte ; son compagnon le suivait difficilement ; il lui présenta le canon de son fusil en mode de perche, le coup partit, et le malheureux roula foudroyé. Quand j'arrivai, Maurice n'avait devancé ; il me sembla qu'il échangeait les fusils et qu'il avait des préoccupations bien étranges dans un pareil moment. Il me sembla aussi qu'au milieu des convulsions de l'agonie, la victime dirigeait sur moi des regards empreints d'une indicible horreur. Cemoncel expira sans avoir prononcé une parole ; mais tous les détails de cette scène faisaient naître l'idée d'un crime. Le rocher ne présentait aucune broussaille où le chien du fusil aurait pu s'accrocher. Le crime était évident pour moi, et le désespoir simulé du meurtrier me révoltait. Quand je lui révélai ma pensée, il protesta avec violence ; cependant il se troublait sous mon regard.

— Vous l'avez tué volontairement, lui dis-je, et ma conscience me commande de vous livrer à la justice ; mais je ne veux pas que la vieillisse de votre père soit chargée d'opprobre, il est un autre nom que je ne veux pas voir mêlé aux débats. Je ne parlerai pas ; je partirai, mais à une condition, c'est que vous quitterez le pays pour n'y plus revenir, que vous renon-

cez pour toujours à la pensée d'épouser madame de Carental. Il prit ce double engagement et nous nous éloignâmes. C'était un douloureux sacrifice que je m'imposais, mais si, au prix de mon exil, j'épargnais à vous d'éternels regrets, à un homme excellent entré tous, l'amertume d'une vieillesse à jamais flétrie, je ne croyais pas payer trop cher ce résultat.

» A la nouvelle de ma mort il a violé son serment, il est revenu et a laissé s'accréditer les soupçons qui s'étaient élevés contre moi, si même il n'a pas cherché à rejeter sa propre infamie sur la mémoire d'un homme qui n'était plus là pour se défendre. J'ai, moi aussi, repris le chemin du pays, car, par le fait de mon silence, vous étiez exposée à épouser un assassin, mon devoir était de prévenir ce mariage.

— Tout cela est très bien arrangé, dit-elle avec un sourire sceptique, et la mise en scène ne manque pas d'effet ; mais la première condition d'un témoignage, pour inspirer confiance, c'est qu'il soit désintéressé.

— Désintéressé ! Si, pour avoir droit à cette épithète, il faut être indifférent à votre malheur, non, je ne le suis pas, car mon cœur se serre à la pensée de votre opiniâtreté. Il est

joyeuse des villageois. Eclairs, orage. — IV. Chant des bergers. Sentiments de joie et de reconnaissance après l'orage. — Demandé.
2. Airs de ballet du *Chevalier Jean* (Vⁱⁿ Jondrières). — I. Mazurka. — II. Adagio. — III. Scherzo. — 1^{re} audition.
3. Entr'acte de *l'Amour vengé* (L. de Monpeou). — 1^{re} audition.
4. *Souvenir de Hapsal*, chant sans paroles, orchestré par Erdmansdorfer (Tchaikowsky). — 1^{re} audition.
5. Ouverture de *Balthazar* (G. Marty). — 1^{re} audition.
L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

UN CHIEN DEVANT LES JUGES

Le 2 août dernier, un chien partait pour le Pouliguen en compagnie d'un avocat d'Angers. Le chien était enregistré à la gare d'Angers en destination du Pouliguen. A l'arrivée, le chien a été cherché en vain et a été restitué à son propriétaire le 16 septembre suivant.

En conséquence le propriétaire du chien poursuit la Compagnie d'Orléans en dommages-intérêts devant le Tribunal de commerce d'Angers.

Voici les principaux motifs du jugement que nous extrayons du *Recueil des arrêts de la Cour d'Angers, etc.* :

« Attendu que la Compagnie d'Orléans soutient que P... X... ne justifierait d'aucun préjudice; que, cependant, elle renouvelle à la barre l'offre qu'elle a faite au demandeur, avant toute instance, de lui rembourser ce qu'il a payé au vétérinaire pour la visite de son chien, au moment où celui-ci lui a été rendu, ainsi que ses frais de correspondance;

« Attendu qu'il est constant et non dénié que P... X... se rendait au Poliguen avec son chien pour s'y livrer à la chasse des oiseaux de mer, qui est autorisée en toute saison; que la chasse ne doit pas être considérée seulement comme une distraction agréable, mais aussi comme un exercice salutaire et hygiénique éminemment profitable aux personnes qui, par leur profession, sont tenues à un incessant labeur intellectuel;

« Que la profession d'avocat qu'exerce P... X... rentre sans conteste dans cette catégorie, et qu'en le privant, par sa faute, pendant la moitié des vacances judiciaires, de la faculté de reposer ses forces, comme il en avait le dessein, pour mieux supporter ensuite les fatigues de la barre, la Compagnie d'Orléans lui a causé un préjudice certain;

« Attendu que, dans ces conditions, les offres de la Compagnie d'Orléans, qui n'atteignent même pas le montant total des frais et déboursés exposés par P... X... pour le transport inutile, les recherches de la vérification de l'état sanitaire de son chien, doivent être déclarées insuffisantes; que le tribunal possède les éléments d'appréciation nécessaires pour fixer équitablement le chiffre de l'indemnité qui doit être allouée au demandeur;

temps encore de vous épargner bien des regrets, Marthe, je vous en conjure.

Elle parut en proie à une vive émotion.
— Je vous remercie de votre sollicitude, dit-elle; puis-je savoir si elle va jusqu'à me proposer un autre fiancé?

— Non, Marthe, car il faudrait à celui à qui je ferais cet honneur assez d'influence sur votre volonté pour vous protéger contre vous-même.

— Et cet homme, vous ne le connaissez pas?

— Je ne le connais pas.

Elle resta silencieuse. Une de ses mains pressait convulsivement la bride du cheval, l'autre imprimait à la cravache des mouvements nerveux. Sa poitrine se soulevait. Un rayon de soleil qui filtrait à travers les branches éclairait son front orgueilleux, ses yeux brillaient d'un éclat farouche. D'un geste brusque, elle écarta la boucle de cheveux qui effleurait sa joue, et regardant Avrial en face, d'un air de défi :

— Vous avez bien voulu, dit-elle, rendre hommage à mon intelligence; je suis étonnée que la vôtre ne vous ait pas plutôt éclairé. Laissez-moi parler à mon tour. La franchise

» Par ces motifs :

» Déclare insuffisantes les offres faites à P... X... par la Compagnie d'Orléans, condamne ladite Compagnie à payer à P... X... la somme de vingt-cinq francs à titre de dommages-intérêts, la condamne en outre aux dépens. »

LES ALLUMETTES

On reçoit de tous côtés des réclamations au sujet de la mauvaise qualité des allumettes vendues par la Régie.

Lorsque la fabrication était confiée à une Compagnie fermière, le public se plaignait continuellement, avec raison, du reste; l'État a pris le monopole, et la situation, loin de s'améliorer, s'est aggravée.

Non-seulement il est à peu près impossible de faire jaillir la moindre flamme des allumettes ordinaires, mais les allumettes bougies elles-mêmes, que l'on fait cependant payer un prix exorbitant, sont détestables. Et dire qu'il est impossible de s'adresser à un autre fournisseur qu'à l'Administration!

CONCOURS MUSICAL A NANTES

Nous appelons l'attention du public et de toutes les Sociétés musicales sur le grand concours international d'orphéons, harmonies et fanfares, ouvert à Nantes (Loire-Inférieure), les 17 et 18 mai prochain, dimanche et lundi de la Pentecôte, sous la présidence d'honneur de MM. le général commandant en chef le 11^e corps d'armée, le préfet de la Loire-Inférieure; M. le sénateur maire de Nantes, et celle de M. J. Massenet, membre de l'Institut, président d'honneur des jurys.

Indépendamment des récompenses habituelles : objets d'art, palmes, couronnes, médailles, diplômes, etc., plus de cinq mille francs de primes en espèces, seront partagés entre les vainqueurs.

Une innovation qui montre tout l'intérêt que la ville de Nantes porte à l'institution orphéonique, est l'attribution de primes en espèces spécialement réservées aux 3^e divisions pour les premiers prix de lecture à vue : cet avantage accordé aux petites Sociétés souvent négligées dans les concours, assure à la ville de Nantes un nombre imposant de visiteurs.

Rien n'a été négligé par le comité organisateur pour laisser à tous un souvenir heureux de leur voyage.

Festival, fête de nuit au Jardin des Plantes, un des plus beaux de France, et se prêtant merveilleusement aux illuminations féeriques, courses de vélocipèdes, concours et lancer de plus de dix mille pigeons, exposition canine; excursions à Saint-Nazaire et sur les plages de Pornic d'un côté, jusqu'au Croisic de l'autre, tels sont les attraits réservés aux hôtes sympathiques que Nantes recevra pendant ces quelques jours.

est peut-être la seule qualité que vous ne m'avez jamais contestée; je tiens à justifier cette opinion... Vous avez été pour moi un censeur sévère, inexorable, mais vous ne vous êtes jamais demandé si, dans les défauts de mon caractère, dans les écarts de ma raison, vous n'aviez pas votre part de responsabilité.

— Moi, Marthe!

— Laissez-moi parler, car une autre fois peut-être j'en oserais pas vous dire que j'ai sur le cœur. Nous avons grandi ensemble; c'est en entendant mon père vanter les qualités de votre cœur, les ressources de votre esprit, que j'ai appris à vous connaître. Je me fis peu à peu une douce habitude de vous voir, et les heures que nous passions ensemble s'écoulaient toujours trop rapidement pour moi. Bientôt, je devinai qu'une sorte de désaccord régnait entre nous. Vous avez pu trouver que ma reconnaissance répondait mal au dévouement que vous nous témoigniez; c'est que votre sollicitude n'était pas celle qui pouvait me satisfaire. Je m'insurgeais contre cette amitié qui s'obstinait à ne pas me comprendre; je cherchais, en vous raillant, à triompher de cette sérénité qui m'exaspérait; vous poursuiviez votre tâche avec la conscience d'un maître qui

D'autre part, le comité a pris toutes les mesures nécessaires, tant auprès des Compagnies de chemins de fer que dans l'intérieur de la ville, pour assurer aux Sociétés adhérentes les facilités du voyage et les commodités de séjour, indispensables en pareille circonstance.

Le secrétaire général du concours est M. Charles Fromet (secrétaire général du concours de 1887), à qui devront être adressées toutes demandes de renseignements, 8, quai de Turanne, à Nantes. Il y sera répondu par retour du courrier.

RENNES. — *Affaire Boulais*. — L'audience a été ouverte mercredi au milieu d'une grande affluence. Les couloirs du palais étaient gardés par des troupes.

Les six accusés : Boulais, ancien maire de Fougères, Gauthier, Depincé, Pichon, Delourme et Jamais, employés municipaux, sont poursuivis pour faux en écritures publiques. Ils sont défendus par M^{es} Genouvrier, Chatel, Hamard et Bodet.

L'acte d'accusation est très long. Au cours de son interrogatoire, Boulais s'est défendu énergiquement. Les faits qui lui sont reprochés se passent dans toutes les villes, suivant lui.

Les interrogatoires de Gautier et de Depincé ont été sans importance. L'audience continue, mais, dès aujourd'hui, l'affaire semble perdre beaucoup de son importance.

ARRESTATION A RENNES

Au moment où il retirait des lettres à la Poste, à Rennes, un nommé Pierdon, âgé de 25 ans, sans profession ni domicile, a été arrêté par la Gendarmerie en vertu d'un mandat d'amener dirigé par le Parquet de Cholet. Cet individu adressait, à des personnes dont il se procurait les adresses, des demandes d'argent avec menace de mort en cas de refus.

FATAL ACCIDENT

On mande de Bordeaux, 19 février : Un triste accident vient d'arriver au 6^e hussards pendant une manœuvre; le cheval du sous-lieutenant Matey s'étant emballé est allé buter contre un arbre, et son cavalier a été projeté en avant.

Dans sa chute, le sous-lieutenant Matey a eu le poumon gauche perforé. Son état est désespéré.

PROCÉDÉ DE CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Un membre d'une société savante de Londres rapporte qu'ayant pris 15 livres de terre et 3 livres de houille et arrosé le tout d'une solution de soude (une once de soude par pinte d'eau), il travailla cette masse comme du mortier, puis en fit faire des boules de la grosseur d'une orange, dont ont plaça une demi-douzaine, encore humides, sur un feu de

ne permet pas aux passions de troubler sa froide raison. Quand vous remarquez ma coquetterie avec les autres jeunes gens, vous n'avez pas soupçonné qu'elle eût pour but de vaincre votre indifférence. Ne me demandez plus pourquoi mon cœur ulcéré accepta un mariage disproportionné. Un mot sorti de votre bouche m'aurait arrêté; vous ne l'avez pas prononcé. Quand la mort eut dénoué cette union, je vous retrouvai tel que vous étiez auparavant. Je me rappelle bien les instants qui précéderont cette chasse fatale; en vous voyant sombre et taciturne, je crus que vous étiez sous l'empire de la jalousie; j'aurais dû savoir qu'une pareille faiblesse n'était pas votre fait.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 21 février, pour la représentation de M^{mes} Pauline Roher et Boucard, et de MM. Dutrey et Labis,

Première représentation de *LOHENGRIN*, opéra romantique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de M. Muller, musique de Richard Wagner.

La deuxième sera donnée jeudi prochain.

Dimanche 22 février, *Carmen*.

houille. En peu de temps, bien que le feu ne fût pas très brillant, l'eau fut chassée des boules qui devinrent rouges et brûlèrent sans fumée et sans désagréger et en donnant beaucoup de chaleur.

Voici maintenant, en mesures métriques, les proportions des substances à employer :

Terre.....	6k80
Poussière de houille.....	1.36
Carbonate de soude.....	0.28
Eau.....	0.54

Cette utile invention — qui arrive trop tard — est due à un paysan de Hasselt (Belgique.)

Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 23 Février 1891

LA CAGNOTTE

Comédie en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour. Jouée par MM. Allain, Vienne, Destez, Julien, Bruneton, Samuel, Gentser, Beaumont, Muller, Daburon; M^{mes} Allain, Lair, Deleau.

ON COMMENCERA PAR

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en 1 acte, de MM. Michel Carré et J. Barbier, musique de V. MASSÉ.

Distribution. — Jean, MM. Deruy; Thomas, Beaumont; Jeannette, M^{me} Cheminade; Petit-Pierre, Eyma.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

Le rhume le plus opiniâtre est guéri rapidement et sans frais en avalant 2 capsules Guyot avant le repas. Ces capsules sont blanches et la signature E. Guyot est écrite sur chacune d'elles. Les capsules Guyot sont le remède par excellence des bronchites, asthmes, catarrhe, phtisie. Exiger sur l'étiquette l'adresse, 19, rue Jacob Prix : 2 fr. 50.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade et la Lotion** du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Verneulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

